

Profil de compétences Adjoint de laboratoire médical

Compétences requises pour l'adjoint
de laboratoire médical au niveau d'entrée

janvier 2016

Date d'entrée en vigueur : Examens de juin 2018

CEXM-359-H4f - Juillet 2019



Coordonnées

Société canadienne de science de laboratoire médical

Adresse postale :

33 Wellington Street North
Hamilton (ON) L8R 1M7

Téléphone

(905) 528-8642 ou
(800) 263-8277

Télécopieur

(905) 528-4968

Courriel

exam@csmls.org

Site Web

www.scslm.org

© Tous droits réservés, SCSLM 2016

Toute reproduction de ce document, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, est interdite, à moins d'une autorisation écrite de la Société canadienne de science de laboratoire médical.



Table des matières

Code de conduite professionnelle	1
Sommaire – plan détaillé	2
Postulats sur les adjoints de laboratoire médical	3
Catégories de compétences d'ALM	4
Catégorie 1 : Pratiques de travail sécuritaires.....	5
Catégorie 2 : Collecte de données et prélèvement/ manipulation d'échantillons	6
Catégorie 3 : Processus préanalytique	7
Catégorie 4 : Préparation des réactifs	8
Catégorie 5 : Communication et interaction.....	9
Catégorie 6 : Gestion de la qualité	10
Catégorie 7 : Exercice professionnel.....	11
Catégorie 8 : Esprit critique.....	12



Code de conduite professionnelle

- La vocation des professionnels de laboratoire médical consiste à satisfaire les besoins du public au niveau des soins de santé. Le bien-être du patient et le respect de la dignité de la personne doivent primer en tout temps.
- Les professionnels de laboratoire médical travaillent avec les autres professionnels de la santé à fournir des soins efficaces au patient.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent promouvoir l'image et le statut de leur profession en maintenant des normes de pratique élevées dans leur vie professionnelle et par le biais de l'appui concret à leurs organismes professionnels.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent protéger la confidentialité de toute l'information concernant le patient.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent assumer la responsabilité de leurs actes professionnels.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent exercer leur profession selon leur compétence professionnelle.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent s'engager à maintenir et à améliorer leurs compétences et leurs connaissances et à se tenir à jour face aux progrès scientifiques. Ils maintiendront une honnêteté intellectuelle pour tout ce qui touche la certification professionnelle et l'éducation permanente.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent partager leurs connaissances avec leurs collègues et promouvoir l'apprentissage.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent connaître les lois et règlements régissant la technologie de laboratoire médical et ils doivent les appliquer dans la pratique de leur profession.
- Les professionnels de laboratoire médical doivent pratiquer des méthodes de travail sûres en tout temps afin d'assurer la sécurité des patients et des collègues de travail et la protection de l'environnement.



Sommaire – plan détaillé

Les examens d'adjoint de laboratoire médical de la SCSLM sont basés sur ce plan.

Catégories		Note %
1.	Pratiques de travail sécuritaires	10-15 %
2.	Collecte de données et prélèvement/ manipulation d'échantillons	45-60 %
3.	Processus préanalytiques	15-20 %
4.	Préparation des réactifs	2-4 %
5.	Communication et interaction	2-4 %
6.	Gestion de la qualité	2-4 %
7.	Exercice professionnel	5-10 %
8.	Esprit critique	5-10 %



Postulats sur les adjoints de laboratoire médical

L'adjoint de laboratoire médical

Après avoir complété un programme de formation agréé/l'évaluation des connaissances acquises de la SCSLM, et après avoir réussi l'examen de certification de la SCSLM :

- l'adjoint de laboratoire médical a acquis de vastes connaissances de base et des aptitudes pratiques lui permettant d'obtenir et de préparer des échantillons pour l'analyse conformément aux politiques de l'établissement et aux normes professionnelles;
- il fait preuve d'esprit critique et applique des stratégies de résolution de problèmes afin d'assurer la pratique de méthodes optimales;
- il favorise dans sa pratique les principes de gestion de la qualité;
- il pratique sa profession en assurant la sécurité des patients, celle de ses collègues, la sienne et celle de l'environnement;
- il contribue à assurer les soins de la santé du public et participe à son éducation; il favorise le bien-être du patient, reconnaît sa diversité, respecte sa dignité et protège sa confidentialité;
- il fait partie intégrante de l'équipe de soins de la santé en partageant ses connaissances, en favorisant l'apprentissage et en collaborant avec les autres professionnels à fournir des soins efficaces au patient;
- il est responsable de ses actes professionnels et exerce sa profession en respectant les normes de pratique ainsi que les lois et les règlements qui la régissent;
- il respecte le code de conduite professionnelle de la SCSLM;
- il exploite son habileté en communication interpersonnelle pour maintenir un rapport professionnel avec ses collègues, des patients/clients et d'autres professionnels de la santé.

Le patient/client

Le patient/client comprend toute personne qui interagit avec l'adjoint de laboratoire médical (par ex., le patient, le représentant du patient, des professionnels de la santé, d'autres professionnels de laboratoire)

L'environnement

- L'adjoint de laboratoire médical est en mesure de travailler dans plusieurs types d'environnements
- L'adjoint de laboratoire médical exerce sa profession dans un environnement sécuritaire dynamique et en évolution



Catégories de compétences d'ALM

Catégories	Description
1. Pratiques de travail sécuritaires	L'adjoint de laboratoire médical exerce sa profession conformément aux protocoles établis, aux directives de sécurité et à la législation actuelle.
2. Collecte de données et prélèvement/ manipulation d'échantillons	L'adjoint de laboratoire médical vérifie tous les renseignements pertinents et s'assure que les échantillons appropriés sont prélevés et manipulés conformément aux protocoles établis.
3. Processus préanalytiques	L'adjoint de laboratoire médical effectue les méthodes préanalytiques sur les échantillons provenant de sources diverses selon les protocoles établis.
4. Préparation des réactifs	L'adjoint de laboratoire médical utilise l'équipement et l'instrumentation de laboratoire pour préparer les réactifs conformément aux protocoles établis.
5. Communication et interaction	L'adjoint de laboratoire médical sait communiquer de façon efficace, travailler en équipe et collaborer au niveau interprofessionnel dans ses interactions avec des patients/clients et d'autres professionnels de la santé.
6. Gestion de la qualité	L'adjoint de laboratoire médical pratique et favorise les principes de gestion de la qualité.
7. Exercice professionnel	L'adjoint de laboratoire médical satisfait aux exigences juridiques et déontologiques de la pratique et protège le droit du patient à des normes de soins raisonnables. La responsabilité professionnelle comprend le champ d'activité, la responsabilisation et le développement professionnel.
8. Esprit critique	L'adjoint de laboratoire médical démontre ses compétences au niveau de l'esprit critique pour examiner, évaluer et résoudre des problèmes de façon constructive.



Catégorie 1 : Pratiques de travail sécuritaires

L'adjoint de laboratoire médical exerce sa profession conformément aux protocoles établis, aux directives de sécurité et à la législation actuelle.

Numéro	Compétence
1.01	Il applique les principes des pratiques courantes
1.02	Il utilise l'équipement de protection individuelle approprié (par ex., gants, sarraus, masques, écrans faciaux, tabliers)
1.03	Il applique les pratiques d'hygiène appropriées au laboratoire et adopte les pratiques en matière de lutte contre les infections
1.04	Il restreint au minimum les dangers possibles associés aux échantillons biologiques, au matériel de laboratoire et à l'équipement
1.05	Il utilise les dispositifs de sécurité du laboratoire, par ex., les enceintes de biosécurité, les hottes, les hottes à flux laminaire, les appareils de pipetage de sécurité, les contenants et les supports de sécurité, les douches d'urgence et les douches oculaires
1.06	Il étiquette, date, manipule, entrepose et élimine les produits chimiques, colorants, réactifs et solutions conformément à la législation actuelle, par ex., SIMDUT
1.07	Il manipule et élimine les objets pointus
1.08	Il entrepose, manipule, transporte et élimine des produits biologiques et autres matières dangereuses conformément à la législation
1.09	Il utilise des méthodes de désinfection et de stérilisation
1.10	Il minimise les risques possibles inhérents aux méthodes de désinfection et de stérilisation
1.11	Il applique les mesures appropriées dans les cas d'accidents ou d'incidents au laboratoire
1.12	Il met en pratique les méthodes de confinement et de nettoyage des déversements de matières biologiques et d'autres matières dangereuses
1.13	Il répond de façon appropriée aux cas d'urgence en milieu de travail
1.14	Il communique et fait rapport de tous les incidents liés à la sécurité et aux blessures personnelles
1.15	Il applique les principes ergonomiques indiqués afin de minimiser le risque de blessures (nouvelle)



Catégorie 2 : Collecte de données et prélèvement/ manipulation d'échantillons

L'adjoint de laboratoire médical vérifie tous les renseignements pertinents et s'assure que les échantillons appropriés sont prélevés et manipulés conformément aux protocoles établis.

Numéro	Compétence
2.01	Il fait preuve de connaissances fondamentales sur la terminologie médicale, la physiologie, l'anatomie et les processus pathologiques
2.02	Il vérifie que l'information pertinente soit inscrite sur la demande d'analyse
2.03	Il fournit au client l'information concernant le prélèvement, le transport et l'entreposage de l'échantillon
2.04	Il confirme l'identité du patient et effectue les prélèvements sanguins veineux et capillaires afin d'obtenir des échantillons appropriés pour l'analyse de laboratoire
2.05	Il effectue le prélèvement d'échantillons et assure la continuité de possession des échantillons susceptibles d'avoir des implications juridiques
2.06	Il respecte le protocole établi en ce qui a trait à l'étiquetage et à la traçabilité des échantillons
2.07	Il achemine les échantillons en tenant compte de la priorité et de la stabilité de ces échantillons
2.08	Il s'assure de la pertinence des échantillons à des fins d'analyse
2.09	Il vérifie que les données inscrites sur l'échantillon correspondent à la demande d'analyse
2.10	Il inscrit les échantillons dans le système d'information du laboratoire
2.11	Il observe les directives sur la conservation, l'entreposage, le transport et l'élimination des échantillons
2.12	Il prépare les échantillons en vue de l'analyse
2.13	Il identifie, documente et amorce un processus d'action corrective lors d'erreurs préanalytiques
2.14	Il prépare la documentation, emballe les échantillons pour le transport, scelle et étiquette le contenant d'expédition conformément aux règlements sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)
2.15	Il décrit le rôle du laboratoire lors d'analyses hors laboratoire (nouvelle)
2.16	Il effectue les techniques d'examen pratiqué au point de service, identifie les sources d'interférence et amorce une action corrective (nouvelle)



Catégorie 3 : Processus préanalytique

L'adjoint de laboratoire médical effectue les méthodes préanalytiques sur les échantillons provenant de sources diverses selon les protocoles établis.

Numéro	Compétence
3.01	Il prépare les échantillons pour l'analyse sur l'équipement de laboratoire
3.02	Il prépare les frottis manuellement ou à l'aide de l'équipement automatisé
3.03	Il effectue les techniques courantes de coloration et de lamelle couvre-objet, manuellement ou à l'aide des appareils automatisés, par ex., Jenner-Giemsa, Gram, Wright, hématoxyline et éosine, Papanicolaou, Leishman
3.04	Il choisit les milieux de cultures appropriés, ensemence et procède à l'incubation des échantillons à l'aide de la technique aseptique



Catégorie 4 : Préparation des réactifs

L'adjoint de laboratoire médical utilise l'équipement et l'instrumentation de laboratoire pour préparer les réactifs conformément aux protocoles établis.

Numéro	Compétence
4.01	Il prépare/entrepose les réactifs, solutions, colorants et milieux selon les spécifications <ul style="list-style-type: none">• Il effectue des calculs/dilutions pour la préparation des réactifs
4.02	Il utilise l'équipement servant à la préparation des réactifs, par ex., le pH mètre, la balance, l'autoclave
4.03	Il nettoie les articles de verrerie conformément aux spécifications



Catégorie 5 : Communication et interaction

L'adjoint de laboratoire médical sait communiquer de façon efficace, travailler en équipe et collaborer au niveau interprofessionnel dans ses interactions avec des clients et d'autres professionnels de la santé.

Numéro	Compétence
5.01	Il favorise la communication efficace avec des collègues, patients/clients et d'autres professionnels de la santé : <ul style="list-style-type: none">• écoute active• communication verbale• communication non verbale• communication écrite• résolution de conflit• identification des barrières à la communication efficace• utilisation de la technologie appropriée pour faciliter la communication
5.02	Il fait preuve de compétences en matière de travail d'équipe productif
5.03	Il démontre des aptitudes interdisciplinaires/interprofessionnelles relativement au travail en équipe: <ul style="list-style-type: none">• communication• collaboration• clarification des rôles• réflexion
5.04	Il démontre des habiletés adaptatives lors des interactions avec les patients/clients



Catégorie 6 : Gestion de la qualité

L'adjoint de laboratoire médical pratique et favorise les principes des systèmes de gestion de la qualité.

Numéro	Compétence
6.01	Il démontre ses connaissances relatives aux éléments fondamentaux en matière de systèmes de qualité
6.02	Il se conforme aux protocoles établis, tel qu'ils sont définis dans les manuels de politiques, de processus et de procédures
6.03	Il prépare et exécute des mesures de contrôle de la qualité/normes sur l'équipement à être validées par un technologiste de laboratoire médical (nouvelle)
6.04	Il contribue à la mise à jour des procédures et protocoles, ainsi que d'autres renseignements de référence et communications
6.05	Il participe à l'analyse des flux de travail pour identifier et régler des problèmes
6.06	Il identifie, documente et fait rapport des insuffisances pouvant influencer la qualité des essais (nouvelle)
6.07	Il exécute et documente l'entretien préventif et des changements aux réactifs, conformément aux protocoles établis
6.08	Il reconnaît le fonctionnement défectueux des instruments/équipements et il prend et documente des mesures correctrices
6.09	Il participe aux activités d'amélioration continue de la qualité (nouvelle)
6.10	Il fait preuve de ses connaissances en matière de gestion des risques (nouvelle)
6.11	Il participe aux activités d'assurance de la qualité internes et externes (par ex., épreuves de compétence, vérifications, agrément) (nouvelle)
6.12	Il démontre ses connaissances d'entretien des inventaires
6.13	Il fait preuve de ses compétences en gestion de l'information, par ex., les ordinateurs, les systèmes d'information de laboratoire et les technologies connexes



Catégorie 7 : Exercice professionnel

L'adjoint de laboratoire médical satisfait aux exigences juridiques et déontologiques de la pratique et protège le droit du patient à des normes de soins raisonnables. La responsabilité professionnelle comprend le champ d'activité, la responsabilisation et le développement professionnel.

Numéro	Compétence
7.01	Il conserve la confidentialité des renseignements relatifs aux soins de santé
7.02	Il se conforme à la législation régissant la profession de laboratoire médical
7.03	Il reconnaît ses limites des compétences et cherche l'action appropriée pour trouver la solution
7.04	Il obtient le consentement éclairé avant la procédure et respecte le droit du patient de refuser un traitement
7.05	Il reconnaît des situations possiblement dangereuses et comprend le droit de refuser un travail dangereux
7.06	Il est responsable de ses actes professionnels
7.07	Il se rend compte des besoins d'apprentissage et participe à des activités d'éducation permanente et de formation
7.08	Il met en valeur l'image et le statut de la profession de science de laboratoire médical comme membre de l'équipe des soins de santé
7.09	Il reconnaît de quelle façon les questions d'éthique dans l'environnement des soins de santé affectent l'adjoint de laboratoire médical et les clients
7.10	Il fait preuve de ses connaissances du système de santé, des organisations professionnelles de laboratoire ainsi que de leurs responsabilités
7.11	Il connaît les déterminants de la santé et leurs conséquences pour le système de laboratoire (nouvelle)
7.12	Il respecte la diversité, la dignité, les valeurs et les opinions des patients/clients et des collègues
7.13	Il fait preuve des aptitudes interpersonnelles : <ul style="list-style-type: none"> • Il reconnaît les signes de stress chez une personne et au sein du groupe • Il reconnaît les signes de stress chez les patients • Il montre de l'empathie en aidant les patients et ses collègues



Catégorie 8 : Esprit critique

L'adjoint de laboratoire médical démontre ses compétences au niveau de l'esprit critique pour examiner, évaluer et résoudre des problèmes de façon constructive.

Numéro	Compétence
8.01	Il sait reconnaître un environnement dynamique; il s'adapte et réagit au changement
8.02	Il se rend compte que le changement initié dans un domaine peut influencer d'autres domaines des services de santé
8.03	Il s'implique dans la pratique réflexive; il prend le temps pour réfléchir sur la pratique, il analyse délibérément la prise de décisions et en tire des conclusions pour améliorer l'exercice futur (nouvelle)
8.04	Il organise son travail pour s'adapter aux priorités
8.05	Il maximise l'utilisation efficace des ressources (par ex., temps, équipement, personnel)
8.06	Il fait preuve de stratégies efficaces de résolution de problèmes et de dépannage et il prend les mesures de suivi appropriées (nouvelle)
8.07	Il contribue aux stratégies de mise en application qui intègrent les calendriers des activités, la gestion des ressources et la communication relativement aux projets ou aux recherches/études (nouvelle)
8.08	Il démontre ses talents de prise de décision fondée sur des données probantes (nouvelle)



Société canadienne de science de laboratoire médical

33 Wellington Street North Hamilton (ON) L8R 1M7

Téléphone: (905) 528-8642 ou (800) 263-8277 • Télécopieur: (905) 528-4968

Courriel: certification@csmls.org • Site Web: www.csmls.org

© Tous droits réservés, SCSLM 2016